Conve		prise en France métropolitaine ou dans un drom Escolaire
Reçu à la 17 MARS	D.R.F. Concernant le	
	- W	Nom: MARTIN
	•	Adresse Donnaine de la Remaiscauce
	Daté de naissi Inscrit en form	9 11/20 NARBONNE ance: Nationalité: nation de : BTS Devises inflamatiques aux inganist
		3 1 <u>7186 1617 10103151 151</u>
	Volume horain	e d'enseignement par année ou par semestre :
Entre: Nom et adreses complète de	forganismo ou de l'entreprise d'a	ccuell Adresse du lieu de stage (si différent)
Place de LI BP 11108 NARB	NARBONNE liôtel de Ville 823 ONNE Cedex	DS[Sentces Rechniques Quai Dillon 11100 NARBONNE
	0 80 30	. en se qualité de
eti		
de l'éducation nationale, de	nement à distance, établisseme l'enseignement supérieur et de edex, représenté per son Direct	ent public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère e la techerche, els Téléport 2 – 2 Bd Nicéphore Niepce – BP 80300 – 86963 our général en exercice.
et cl-après dénommé le « CN Pour la période du	ED». A eu 26 Nai Là temps complet	. 200 pour une durée totale (présence effective) de4 semaines:
	à temps complet	pour une durée totale (présence effective) de
	□ à temps complet	pour une duráe totale (présance elfective) de
Pour la période du	🖸 à temps complet	pour une durée totale (présence effective) de édinaines:
Étant préalablement rappel Le GNED est un établissemer formations à distance dens le notemment aux technologies d	à que: it public national à caractère admir cado de la formation initiale, de l information at de communication.	nistratif, dont le mission est de dispenser et de promouveir un enseignement et des la formation professionnelle continue et de l'éducation permanente, en falsant appel
en collaboration avec XAAA	MONSTAN Quom de l'en	de de formallon en milieu professionnel, obligatoire, est mise en œuvre par le CNED dreprise). Il toute période de formation en milieu professionnet le inscrite au CNED et accomplissant, dans le cadre de sa formation, une période de
formation on milleu profession		

La présente convention a pour objet de préciser le cadre général de la collaboration entre les parties signataires,





En conséquence de quoi il est arrêté et convenu ce qui suit: ...

Article 1: Objet de la convention.

Lo présente convention a pour objet la mise en ceuvre, au bénéfice du stagleire cidessus désigné, d'un stage en entreprise réalisé dans le cadre de l'enseignement
dispensé par le CNED.

Le convention comprand des dispositions générales et des dispositions particulières
constituées par les ennexes pédiglogique et financière.

Artiste 2: Nodalités
Les modalités pédepojques de la période de singe sont définies dans l'enneus pédepoglese lequelle feit partie Intégratie de la présente convention.
Les modalités de prise un charge des freis allérents à la phinde de stage, altel que
les modalités d'assurances cont définies dens l'ennous (inancière lequelle feit partie
latégrante de la présente convention.
Le convention accompagnée de ses annexes est signée par le Directeur général du
CNED ou soit représentant autorité et le représentant de l'embaptes ou de l'orgarième d'acrueil.

Elle est également viscs per le stegleire ou, s'il est mineur, per son représentant légal. Elle dett és putre être portée à la connelssance de l'équipe pédagogique et de tuteur en entreprise chargée du suivi du steglaire. Lo convention est ensuite advessés au steglaire ou, à son représentant légal s'il est mineur pour information.

Article 5: Statut du stagfaire - droite et obligatione,

Le staglaire:

Le stagleire:

- demetrire durant con stage en entreprise mitaché su CNED

- ne plad pritandre à aucune remanifeation de l'entreprise ou de l'organisme d'accuel,
reste sous l'eurotité et la responsabilité du CNED

- ne plad pritandre à aucune remanifeation de l'entreprise ou de l'organisme d'accuel,
routefois, il peut prétendre à une gradification de l'entreprise ou l'organisme. Le versement de cette grafification est obligatoire dans certaines conditions précisées à
l'ennote financière de la présenta éconvention.

- ne delt pas être pris en compte pour l'appréciation de l'effectif de l'entreprise ou de
l'organisme d'accuell et nie peut parabler à une quiellon que l'écolon professionnelle

- est courris sus règlés générales en vigueur dens l'entreprise ou l'organisme d'accueil,
notamment en marière de accurité, proceives, de discipliné, de durées masmales de
présence, de présence de nuit, de moce quolidien, de repos héboroceatrire et de fours
tésiae, ou encore dig de viste médicale, sous réserve des dispositions des articles 4 à 8
de la présente convention. A cettre, le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme
d'accueil s'engage à communique précisionnel et stagleire toute les règles de accurité
mes au bon de outernet du sençe, à la préservair des présentes et des blens,
est soums su respect de certaines clauses du règlement intérieur définies au sein de
fermeze pédagogique.

formers prologogique.

- bénélide, dans les mêmes conditions que les salariés, des protections et draits mentionnes aux articles L-1/21-1, L-1/152-1 àt L-1/153-1 du codié du bavell en ce qui concerné la restriction des droits et thertés et la little contre la hercelement murel et sexaul.

- est tenu au respect du secret professionnel

- peut accèder sur activités accades et culturelles mentionnées à l'article L2323-B3 du Code du pavell dans les mêmes canditions que les salariés de l'organisme d'accadel. Code du gavar onns les memes concerns que les assanses de l'organisme d'acculeit - est associé aux activités de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil concourant direc-tement à l'ection pédegogique. En aucun cas, se purilipation à ces activités ne des porter préjudice à la allustion de l'emploi dans l'entrepries au l'organisme d'accueil. - ne dell pas avoir pour mission l'entreuten d'une têche régulière correspondent à un poste de travail permanent en vue de faire face à un accroissoment tempomire d'activité, d'occuper un emplei estaonnier, ou de remplacer un selaité en cas d'absence.

Article 4 : Congés et autorisations d'absence. Le stagiste, dont la présence au soin de l'organisme d'accueil est comprise entre 2 et 6 mois, a droit à des congés et paut bénéficier d'autorisations d'absence.

La circonstance de grassesse, de pitemité ou d'adoption parmet, au stagiaire de béné-ficier de congés et d'autorisations d'absence spécieles d'une durée équivalente à calles prévues dans le code du travall pour les salariés. Una obligation atlastée par la CHEO peut également être le fondement d'une autori-sation d'absence.

Article 5 : Interruption de la période de stage-report du stage.
L'interruption du stage liée notemment à la materie, un eccident, la prosesse, la paternité, ou encore l'adoption n'est pas un obstacle à la validation de cette période par le CNED en vue de l'obtention du diplôme. Carte circonstance a applique également foraque le en vue es resenuen au aparene, uama carcansance a apprique egalement erroqué le stage est interrompu, en accord avez le CNED, en cas de non-respect des attributations pédagogliques de la convention eu im cas de ruptura de la convention per l'organisma d'accuel. Dans ca mêma objectif, una modalité atemative de validation peut être propo-sée su stagaire. Les parties à la convention ent épalement la possibilité de convent d'un report de la période de formation pour permettre la validation de la formation.

Article 6 : Sécurité et senté des staglaires.

Per principe, il est intendit de confier au staglaire des mésons susceptibles de mettre en denger se senté et se sécurité. Mésonoire, des dérogations existent. Les activités pouvent présenter des risques cont chiclement encodées selon les dispositions ci-dissons.

Article 8-1 : Activités présentant des riegues particuliers. En application de l'article L-4164-2 du Code du traval, le staglaire affecté à un poste de travall présentant des risques paréculiers pour sa santé ou sa sécurité dels bénéfices d'une formation renforcée à la sécurité ainsi que d'un accuell et d'une information odaptés dons Permentee ou l'organisme d'accueil

Articles-2 : Déropation pour l'exactice de travaux interdite dans le cedre d'un stage au titre d'une formetion industrielle.

En application des articles R.4163-38 à 52 du Code du travail, l'affectation d'un jeute nineur êgé de 15 à 18 ans sur un poste nécessitant l'exécution de traveux intendés est subordonnée à la délivernee d'une autorisation de déroger per l'inspection du travail eu

profit de l'employeur. La demande de dérogation, où figure le fiste des mochines ou traveux normalement

La cumande de cerogación, ou egure la tiste des mactitines du travell. Cette domitére est délivris pour une durée de trois une.

L'avis d'aptitude médicale aura présiblement été donné par la médicin du singlaire. L'exécution des travaux prédiés doit être encedrée par des parsonnes compétentes désignées commo telles dans l'autorisation.

Beut le staglaire titulaira d'un CAP correspondant à l'extrité qu'il exerce bénéficie d'une dérogation permanisme d'autorisation sous réserve de l'avis favorable du médecin du tourait.

Article 6-3: Habilitation électrique, dans le cadre d'un stage au titre d'une forme-

tion industriese.

Le stagiaire mineur titulaire d'en CAP correspondant aux activités qu'il exerce ou le stagiaire majour ayant à intervenir au cours de son stage aur des installations et des équipements électriques ou à leur voicinege doit être instillé par l'employeur en foriction de le nature des travaux à affectuer.

Cattà habitation ne peut être accordée qu'à l'issue d'une formation aux disqués électriques suivie per le stagiaire préninciement à toute intervention de sa part aur les matériels en quastion.

Article 7 : Durée réglementaire du travail.

Article 7: Durée réglementaire du travail.
Le suglaire est sourne à la durée habdomedaire légale ou conventionnelle si cate-di est inférioure à la durée légale. Elle staglaire majeur est sourne à une durée habdomedaire majeur est sourne à une durée habdomedaire majeur est sourne à une durée habdomedaire modulée, la moyenne des durées de travail habdomedaire effectuée fors du stage ne paut accèder les limites indiquées of dessus. Seul l'élève majeur autorisé par le CNEO peut être incorponé à une équipe de nuit. La durée de travail du staglaire mineur ne peut excéder 8 heures par jour et 35 heures par semains. Son rapos habdomedaire est su midmum de 2 jours consécutifs, comprenent le dimendre seuf dérogation légale. Pour chaque période de 24 heures, le période minimale de ratos quolidies aut de 14 heures consécutives pour le staglaire de 16 à 18 ans. Au-delb de 4h30 de travail quotiden, le staglaire mineur bandicie durée pause d'au moins 30 minutes consécutives. Le travail de ruit est interdit su staglaire de 16 à 18 ans autorit 26 heures le matin, et au stablaire de noine de do 16 à 16 ans entre 22 haures la soir et 6 haures le math, et au stabloire de moins de 16 ans entre 20 houres et 6 haures. Cas dispositions na soutifent d'aucune dérogation.

B-1 Assurance responsabilité civile.

Le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil prand les dispositions nécessaires pour garantir se responsabilité civile chaque fois qu'elle sers engagés :
- soit en sousonvert une essurance particulière gerentissent sa responsabilité civile en
cas de laute imputable à l'entreprise ou à l'organisme d'accueil à l'égard du étagiaire,
- soit en ajoutent à son confrat déjà souscrit « responsabilité civile entreprise » ou
« responsabilité civile professionnelle » un exement relabil au stagiaire.
L'État étant son mopre assuraur, les cervices ou établissements publics adminismérs de
l'État accueillent des stagiaires enni dispansés d'une telle souscripton.
En fout état de couse, l'absurce d'assurance ne saunet exembre l'organisme d'accueil
public ou privil d'une responsabilité nyiére dans le cas d'un donnagé survenu de son fait,
Le CNED contrade une assurance couvrant la responsabilité civile des stoplaires pour
ge donnages qu'ils pourraient causer pendant la durée ou à l'occasion de leur stage.
Les donnages survenant en dehors de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil et lors Le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accuail prand les dispositions

Los dominages quas pourtaient causit pandari la ource ou a roccasion de leur diage.

Los dominages survenant en dehors de l'entraptise ou de l'organisme d'accuell et lors d'activités existences ou stage ne sont couvers re par la législation sur les accidents du travell n'il par l'assurance courante per le CNED.

En conséquence, il appartient au staglaire, ou à con représentant légal e'il est mineur, de souscire une essurance couvrant tant les dominages qu'il pourrait causer que caux dont il pourrait causer que caux

8-2 Assurance sulomobile.

8-2 Assurance automobile.

En cas d'utilisation par la staglaire d'un véhicula appartenant à l'entreprise ou l'organismo d'accueil; ce dernier devra valler à ce que les dauses du pontrat d'assurance automobile qu'il a contracté couvre le conducteur « stoglaire » pour les dontrasges qu'il pourrait sublir ou privoques du fait du déphacament dernancé.

En ces d'utilisation de son véhicule personnel pour les besoins du stage, le ataglaire n'est garanti que por l'assurance qu'il à lut-même souscrite.

Le CNED décline toute responsabilité dans le ces d'un dommage quelconque hé à l'utilisation d'un véhicule automobile appartenant au staglaire ou mis à la disposition de ce dernière net l'entreprise ou l'organisme d'accueil.

denter par l'entreprise ou l'organisme d'accueil.

Article 9 : Protection anciale du stagiaire.

Le staglaire relévant de la sécurité sociale étudiante est affilé par le CNED lors de son Le staglaire maevant de la sécurité sociale étudiante est alfiné par le CNED birs de son inscribion. Dans les autres cas, le staglaire, qualle que soit se nationalité, pris en chérge par un régime de sécurité sociale français, à tibre presentel eu en tent qu'ayant drait, corrière en présèpe d'en relever. À cet épent, il lui apparéent de se reputation du la CPAM de son tent de résidence afin de règler sa attuation au regard de se protection sociale. Le staglaire respontesent de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Sulvas d'oit demander à l'institution de sécurité sociale dont il rolève une cente européenne d'assumence malarité. Catte épite germet la refer en return des series estate. européenne d'assurance maledia. Cette carte permet la prise en churge des scins miles-caux par la calasa primaire d'assurance méladie du lieu du stage pour le compte de sen Institution de sécurité sociale.

Institution de securite sociales.

Le stagistre responses au d'un poys tiere mais rolevent d'un régimo de sécurité sociale d'un pays de l'Union européenne, hora le Denemant, doit demander à l'institution de sécurité sociale dont il relève une carte européenne d'assurance meladio. Cette carte permet la prise en charge des soine médicaux par la caisse primaire d'assurance meladio du fieu du stage pour le compte de soin institution de sécurité sociale.





Les staglaires ressortissant d'un pays bers signataire d'un accord biletèral avec la France, dolvent se procurer auprès de leur, organisme de sécurité sociale la formulaire leur parmettant de se faire remboures fils soins médiceux qu'ils pourraient être amenés à accomplir sur le territoire de la France métropolitaire ou dans un Dum durant leur séjour. Le staglaire ressortissant d'un pays liers ron séjonatine d'un accord biséreire svec le France et non pris en charge par un régime de sécurité sociale trançals, est insertir pai la chef de l'ordripriso ou par le responsable de l'organisme d'accusit suprès de la calisse primaire d'assurance maladie du leur du etage et bénéficie de la même protection sociale quat les salaries trançals.

Article 10 : Accidenta du travell.

Article 10-1 : Situation des inecrits felevant de l'enseignement ecolaire et supérieur, hors inecrits relevant de la FPC En application des prictes L.412-8 ds R.412-4 du Code de la sécurité sociale, les sis-

En application des mitites L. 412-8 et R.412-4 du Code de la sécurité auciale, les ataglains phishibilant des gerantes au tins de la bigislation au les accidents du travail positio
aux articles L. 411-1 et suivants du code de la sécurité acetale. Cella démisira couvre
l'acrèté sur les lieux de stepe et eui heurestmodalités mentionnées dans la convention,
las trajets entre con domicile (ou le domicile qu'il occupe pour les besoins du stage) et
chacan des lieux de stege merdionnés (s'il y en a plusieurs),
les déplacements effectués pour les besoins du stage et seion les modalités mentionnées dans la convention de stage.

Si est verse au stagalite une gratification dont la montent dépasse le seult correspondant
au produit de 15 % du platond de la sécurité acciate et du nombre d'heures de stage
effectuées au cours du mois considéré, aventages ou instrue compre, les céligations de
l'employeur incombent à l'entreprise ou l'organisme d'accueil. Celui-ca s'acquitte alors
des cotastions et contributions de sicurité accide aur le différentiel eure le montant de
pratification parçu et ca sault, et des plugations de l'employeur en matière d'accident du
travail (notamment affillation du staglaire et versement des cotastions).

En cas d'accident eurversent au staglaire, (quelque soit le montant de la gratification)
soit au courà du travail, soit au coura du trajet, la chef d'entreprise ou le responsable de
l'organisme d'accuteil s'endage à sériesses une déduration d'accident auprès de la caisse
d'assurance majeiur dont le staglaire letive, per letire recommendée avec demande d'action
le remande d'active au parament pur heures, non comptis les dimenches et les jours féties.
Il transmet impérativement et sans détale copie de la déclaration au CNED-Politera.

Article 10-2 : Bissation des inacrètes dans le cadre de la formation professionnelle

Article 10-2 : Situation des inscrips dans le cadre de la formation professionnelle

En application des enicles L.A12-6 il R.412-5 du Code de la sécurité sociale, les alu-plaires béoliticient des gerenties au titre de la législation sur les socialents du travail posée aux articles L.411-1 et suivants du côde de la sécurité sociale. Cotte demière couvre :

- l'autité sur les lieux de stage et aut heures/modalités mentionnées dans la convention, - les balets entre son donticle (ou lé domicile qu'il docupe pour les basténs du stage) et checun des lieux de stage mentionnées (s'n y en a plusieurs), - les déplacements effectués pour les besoins du stage et selon les modalites mentionnées dans la convention de stage.

En cas d'accident survenant eu stagloire, soit eu coura du travail, soit au coura du trajet

Proganismo d'accuell est tenu de nifromer le CMED sans délais.

Dès lois, le directeur général du CMED s'angage à adresser une déclaration d'accident auprès de la caisse d'assurance maladie dont le staglatre retève, par lettre recommunidée avec demande d'ants de réception dans les quarante huit heures, non compils les dimanches et les jours fériés.

Article 11 : Modelités d'application de la convention.

Le CNED et le chef d'entraprise ou le responsable de l'organisme d'accueil se tiendroit mutuellement informés des difficultés (notamment lières sux absences du stagliste) qui pournient naître de l'application de la présente convention et protidroit, d'un commun second et en fisison avec l'équipo pédagogique, les dispositions proprès à les résoudre, notamment en cas de manquement à la discipline.

Article 12 : Modelités de reconnels since du stage.

Affissue de la période de signe, l'entreprise ou l'organisme d'accueil délivreune attestation de sisge ettestant de l'accomplissement de calul di par la staglaire. Ce document mentionné la durée effective totale du stagé, ainsi que la montant total de la gratification varsée.

Article 13: Modifications.

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment approuvé per les trois parties.

Article 14 : Prise d'effet et durée de la convention.

Le présente convention prend effet à la date de sa régnature et est conclus pour la durée du stage définie ci-dessus. Les présentes tilspositions sont également applicables eux trages effectuée en tout ou en partie durent les vacances accèstres antérieures à l'abtention du diplôme, dans les concisions délinies par le règlement particulier du diplôme.

Article 18 : Clause suspensive.

La présente convention est expressément conclue sous la condition auspansive d'une inscription en cours de validité en CNED durant la période de siage. A défaut, le CNED le notifiera par courrier au chef d'enfraprise ou au responsable de l'organisme d'accueil et la convention deviendra nulle de plein druit sens aucune indemnisation de part et d'autre.

Article 16: Résillation.
La présente convention sera résilibe de plain droit par l'une des parties en ces d'inerécution per l'autre, d'une ce plusieurs de ses obligations contenues dans ses diverses clauses, notemment en ces de manquement à la discipline. Cette résillation deviandre effective trois jours france après l'envol par la partie plotanente d'une lattre recommendée avec accusé de réception acqueunt les motifs de la plainte, à moins que, dans ce détait à partie définitante et satisfait à ses abligations ou n'est apporté la preve d'un ampêchement constituti d'un ces de force majeure. L'exercice de cette faculté ne dispense pas la partie défaitante du rempiir les chiligations contractées jusqu'à la prise d'effet de la résiscion. Le stappare ne peut compré définitivement son sizge, sous peine d'en partire le bénésice à moins d'un motif légitime soumes à la seule appréciation du CNED.

18/04/17 Falt en trols exemplaires à: ... Nandonne Date: ...

Qoganisme d'accuell LOONO JUGE Directeur General Adjoint

Cachet et signature obligatoires

Signature du staglaire ou de son représentant légal

Signature obligatoire

Directeur général du CNED

Signature obligatoire

Tuteur CNED (Enselgnant référent)

ci annexe pédagogique

Signature obligatoire



Annexe Financière

Diplôme préparé ou formation sulvie :

NOM, PRÉNOM DU STAGIAIRE:

MARTIN

Adriem

INDICATIF: 18 786 67 19939 5

HÉBERGEMENT:	L'entreprise ou l'organisme d'accuell prend oul monant Montant réel ou forfaltaire:	en charge les frals d'hébergement:
RESTAURATION!	L'entreprise ou l'organisme d'accueil prend Ci oui Carnon Montant réel ou forfaitaire:	en charge les frais de restauration:
TRANSPORTS1:	Le stagiaire utilise: Die bus se voiture Die train autre moyen de transport (préciser):	L'entreprise ou l'organisme d'accueil prend en charge les frais de transport; Doui Montant réel qu forfaitaire ;
AUTRES FRAIS DE STAGE;	sans objet L'entreprise ou l'organisme d'accueil pri les frais suivants : Montant réel ou forfaitaire :	
Aucun rembourseme	nt de frais de stage ne sera effectué par le C	NED au titre de la période de atage.
ABBURANCES:	CNED-Politiere: assurance Malf nº 2087835 pour les activités du staglaire sées à l'exécution du stagl Entreprise ou organisme d'accuell; assuran Staglaire (pour couver tout dommaga causé ou subt p extérieures au stage, et assurance automobile en cas d' assurance(s) nº:	
VERSEMENT D'UNE GRATIFICATION :	sein d'un organisme d'accueil privé ou public conséculifs au cours d'une même année sco	faitaire, si et seulement si le slage est réalisé au , pendant plus de deux mois consécutifs' ou non laire ou universitaire ratification relève du libre choix de l'organisme
	Montant versé le cas échéant (en euros) : Périodicité du versement : 🎞 mensuelle	☐ au terme du stage ☐ autre :

Fin application de l'article L12 £13 du code de l'éducation, le sugraine doit avoir accès su restaurant d'entreprise ou anni litres-restaurant dans les mêmes conditions que les assertes

a tivo partio des freis de transporte publica du singlatro deli étre pris en charge par l'enfreptan ou l'organizmo d'eccupit, dons les mêrres condiders que les saleriés par application de l'article 1.3261-2 du cade de transit. Des dispusitores particulaires sont applications de la FPC.

Les invents rélevent de le FPC ne relevent pas de la deposité.
Le durée du plage ont appréciée ou report de la présence effective du slogialité dans l'organisme d'accusé sous réserve de l'application de l'article L.124.13 du code de l'éducation de l'application de l'article L.124.13 du code de l'éducation de l'application de l'article L.124.13 du code de l'éducation de l'application de l'article L.124.13 du code de l'éducation de l'application de l'article L.124.13 du code de l'éducation de l'application de l'article L.124.13 du code de l'éducation de l'application de l'article L.124.13 du code de l'éducation de l'application de l'article L.124.13 du code de l'éducation de l'application de l'applicati

Attention I Cette annexe pédagogique doit être complétée et signée par le tuteur de stage en entreprise puis par le tuteur (enseignant-référent) CNED. Elle doit ensuite être jointe à la convention de stage qui sera signée par le stagiaire, puis transmise pour signature à l'entreprise, puis au CNED.

Annexe Pédagogique

om de l'entrepris	entreprise*	Benjamin 	
om du tuteur CN	IED' (enseignant-ràférent) chargé de	sulvre le déroulement du stage ;	
él.05.49.49.94.9	/ -	26 Nai 2012	
alco of dobat of			
. Horaires journal	lers du stagiaire (à compléter par l'entr	eprise ou l'organisme d'accuell) :	
	Matin (de à)	Après-midi (deå)	Durée quotidienne
undi	MANAGEMENT OF THE PARTY OF THE		Durée quotidienne
uindi Mardi	Matin (de à)	Après-midi (deå)	A STATE OF THE STA
undi Mardi	Matin (de à)	Après-midi (deå)	A STATE OF THE STA
Lundi Mardi Mercredi	Matin (de à)	Après-midi (deå)	A STATE OF THE STA
. Horaires Journal Lundi Mardi Mercredi Jeudi Jendredi	Matin (de à)	Après-midi (deå)	A STATE OF THE STA
undi Mardi Mercredi	Matin (de à)	Après-midi (deå)	A STATE OF THE STA
undi Mardi Mercredi Jeudi /endredi	Matin (de é) 8 (l. 3 to _ // / ll 3 to _ // (l. 3 to _ / / (l. 3 to _ / (l. 3	Après-midi (deå)	A STATE OF THE STA

Activités prévues en milieu professionnel:

Acquiention des Cacaguages 741P - FROM

Le nombré de slagailles présents sur una môme période su sein de l'entreprise ess timbé par décret

[.] Le nombre du alogistres survis simultarément per ce tytour ou sein de l'entreprise est limité par décret.

Le nombre de stegleire suivis simulandment par l'ensaignent-référent est inné par décret,

d'alder dans son travail.		se ou l'organisme de stage s'engago à fournir efi
Control of the Contro		nilleu professionnel, en référence au réglement
namenadionemannem		
	entreprise et le tuteur CNED, ense	et le tuteur (enseignant-référent) CNED ignant-référent) s'engagent à suivre le staglaire en
annoverbruyo aminimizma ili aminimizma anno	nigarawan alema panamanahalaniwan	
faltà: NARBONNO	Common Date:	12/04/17
Tuteur de staga de l'organisme	Staglaire ou représentant lég	al Le fürer enegénéral du Cnec et par délégation
M. REMY Buyani	THE STATE OF THE S	
Signature obligatoire	Signature obligatoire	Tanny DE MENDITTE Chef de
La signature de la présente annexe péd stage afférente, signée per le stagiaire, l	agogique valide le volet pédagogiq entreprise et le CNED.	ue du stage et vaut approbation de la convention de

☐ Appendice venant compléter l'annexe pédagogique



CONNECTÉ À VOTRE AVENIR

Descriptif du programme de stage Annexe à la convention de stage BTS Services informatiques aux organisations :

NOM et Prénom du stagiaire :	MARTIN Ada	
Indicatif CNED: 8.786	67 0035 5	en E Slovier Informatiq O. REWY Blogamin
MOM da l'antronvied »	Place de L'Hôtel de Ville	Senice to Que a Ku
Adresse de l'entreprise :	11108 NARRONNE 6	and the same of
Nom de la personne à contacter d	ans l'entreprisé 68 90 30 30	O. REMY Bluemin
lelephone:		***************************************
Période du stage* :	hau 26 Not 201	3
Descriptif du stage à remplir o	bligatoirement	
Sujet(s) du stage :		
Tréphlem de 5	mustbern illoh ~	unt doc en Ligure
mlahtitilililikishikishisusususususus	irtilatet tunistatet tallisted dumb flockstetining bed	lkililaan kalilariin mihalibra daalishifi khiliraan artimaa
Logiciel(s) utilisés :		
information and in the	Wes	
- Trephusa 47 DK		чиний принциприментичний подписы.
Paris and the state of the stat	414111.00111.001.01.01.01.01.01.01.01.01.01	ontaismaten on the comment of the co
Matériel(s) utilisés :		
Poste sous U	indows 7	
Marita de la compania del compania de la compania del compania de la compania del la compania de la compania della compania de	Taranga ang kanangang kanang kana	
* Toute modification dans les c	lates Indiquées entraîne la conclusion	d'un avenant.
«lu et approuvé»	«lu et approuvé»	«lu et approuvé»
to 12.14.1.12	Le25/04/2017	1. 12/09/2017
Signature du Chef d'entreprise	Nom du Professeur-tuteur	Signature du stagiaire
et cachet de l'entreprise	······Benoît Roche······	···
	Signature du tuteur pédagogique	
M-Kudonie-doge		
Directeur Genéral Adjoin	nt	

À retourner dûment complété à : ONED - Site de Politers - Département Enseignement supérieur
 2 bd Léonard de Vinci - CS 51000 - 86980 CHASSENEUIL FUTUROSCOPE Cedex